N°44

Vous apporter un conseil juridique

Conseil spécialisé en droit rural

RÉALISÉ PAR LE PÔLE ECONOMIE ET TERRITOIRES
Prestation: Individuelle & Conseil ponctuel

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Bénéficier d'un appui juridique pour renforcer l'assise de votre exploitation.
Notre conseiller spécialiste vous assiste dans la formalisation de votre maîtrise foncière et lors de litiges éventuels.

VOS OBJECTIFS

Vous souhaitez:

- Vous installer ou installer un agriculteur sur vos terres
- Optimiser votre statut d'exploitant
- Sécuriser l'assise juridique de votre exploitation
- Connaitre la règlementation sur votre propriété

NOTRE SERVICE CONSEIL

Nous vous conseillons:

- Consultations individuelles sur les indices et le calcul du fermage
- Orientations fiscales et sociales de votre exploitation
- Conseils lors de litiges relatifs au fermage
- Conseil lors de litiges relatifs au foncier (servitude, rapport voisinage, voierie)

Un conseil juridique expert dans le domaine agricole

Jeunes agriculteurs et ainés, non exploitants et collectivités

La durée de la prestation est variable, définie au départ avec le client . Durée moyenne de la prestation: 15 jours

Dans les locaux de la Chambre d'Agriculture

Tarifs et conditions de vente sur demande

Notre compte-rendu de conseil

Marie-Catherine CORAZZINI
Juriste
04 95 32 86 23
mariecatherinecorazzini@haute-corse.chambagri.fr

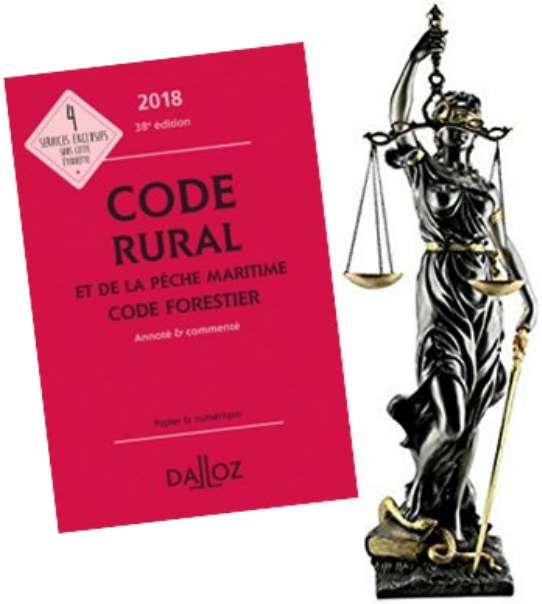

Mise à jour le 26 février 2018

Chambre d'agriculture de Haute-Corse
15 avenue Jean Zuccarelli - CS 60215
20293 Bastia cedex
Téléphone: 04 95 32 84 40
Fax: 04 95 32 84 49
Mail: cda2b@haute-corse.chambagri.fr
Site: www.corse.chambres-agriculture.fr